



# Chef-fe d'équipe paysagiste en écojardinage

## Brevet Professionnel niveau IV

### Les objectifs de la formation ?

Former des chefs d'équipe opérationnels dans le secteur des travaux paysagers (public ou privé) maîtrisant les techniques de création et de gestion des espaces verts, notamment les techniques écologiques.

### A qui s'adresse la formation ?

La formation BP IV s'adresse aux demandeurs d'emploi selon les critères d'éligibilité suivant au moment de l'entrée en formation :

- être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi,
- être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an.
- décliner un projet en lien avec la formation

### Les pré requis à l'entrée en formation ?

- Etre majeur et justifier d'une année d'activité professionnelle
- Etre titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur ou avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde.

#### Ou

- Avoir accompli une année d'activité professionnelle avant l'entrée en formation dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme ou trois années d'activité professionnelle effectuées dans un autre secteur.

- Justifier d'une bonne condition physique
- Validation du projet professionnel par Pôle Emploi ou Mission Locale
- EMT (Evaluation en Milieu de Travail) de préférence en entreprise de paysage ou en commune

### Les modalités d'admission ?

Etude du dossier de candidature + Positionnement + Entretien de motivation

**Formation rémunérée en fonction des critères d'éligibilité dans le cadre du PBF (Programme Bretagne Formation)**

### L'organisation de la formation ?

Formation par alternance de 1365 heures : 1036 h en centre de formation (30 semaines) + 329 h de stage (10 semaines), du 01/09/2015 au 24/06/2016

# Les contenus de la formation ?

## Capacités générales

**UCG 1** : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information (100h)

**UCG 2** : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers (35h)



## Capacités professionnelles

**UCP1** : Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager (30h)

**UCP 2** : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers (70h)

**UCP 3** : Communiquer dans une situation professionnelle (35h)

**UCP 4** : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu (130 h)

**UCP 5** : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères (95 h)

**UCP 6** : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise (95h)



## Capacités techniques

**UCT 1** : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux (160 h)

**UCT 2** : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères (160h)

## Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

**UCARE 1** : Diversifier son activité professionnelle dans le secteur public, par la mise en oeuvre de techniques alternatives pour la gestion durable des espaces verts et naturels (35h)

**UCARE 2** : Diversifier son activité professionnelle pour favoriser son insertion dans le secteur privé, par la mise en oeuvre des techniques émergentes ou ré-émergentes de l'aménagement paysager (35h)



## Modules complémentaires

- Intégrés dans les diverses UC : Formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), SST (Sauveteur Secouriste du Travail), PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles),
- Développement Durable (7h), Egalité Femme/Homme (7h), Techniques de Recherches d'emploi (14h)